



République Française
Département SEINE ET MARNE
CCAS de Bourron Marlotte

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 24/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	9	9

L'an 2024, le 24 Avril à 18:30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Commune de CCAS de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire-Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux membres le 17/04/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire-Président, Mmes : BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude (arrivée à 18h36), CERCEAU Christelle, HAMEL Catherine, JUSSEAU Françoise, PACTON Stéphanie, MM : CAHEN Yves, DE LA HAYE Arnaud, SIMONNET Rémy

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 26/04/2024
Et
Publication ou notification du :
26/04/2024

A été nommé(e) secrétaire : M. DE LA HAYE Arnaud

CC2024_03 – Adoption du Compte Administratif 2023

Monsieur le Maire-Président présente le Compte Administratif 2023 du **CCAS** qui laisse apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultats reportés 2022		11 000,51
Opérations de l'exercice 2023	30 022,66	32 194,00
TOTAL	30 022,66	43 194,51
Résultat d'exercice de fonctionnement (a)		13 171,85
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultats reportés 2021		0
Opérations de l'exercice 2022	0	0
TOTAL	0	0
Résultat d'exercice d'Investissement (b)	0	0
Résultat Global d'exercice (a-b)		13 171,85

.../...

.../... (suite de la délibération CC2024_003)

Le résultat de l'année 2023 affiche un excédent de fonctionnement de **13 171,85 €**

Après avoir constaté la parfaite concordance avec le Compte de Gestion 2023 présenté par le comptable, Monsieur le Maire-Président quitte la salle et Madame la Vice-Présidente procède à l'adoption du Compte Administratif pour 2023 du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration **adopte** à l'unanimité, le compte administratif 2023 du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Le Secrétaire de Séance,
Arnaud DE LA HAYE

A Bourron-Marlotte, le 25/04/2024

Le Maire-Président,
Vitor VALENTE

